

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit 'Universal Resin'

Autres moyens d'identification Coulis polyuréthane hydrophobe

Usage recommandé Usage professionnel seulement

Restrictions d'utilisation Aucunes connues

Identificateur du fournisseur Multiurethanes Ltée.

5245 rue Creekbank, Mississauga, ON L4W 1N3

Numéro de téléphone

d'urgence

1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Catégorie 2

Lésions oculaires graves

/ Irritation oculaire

Catégorie 1

Sensibilisation respiratoire

Catégorie 1

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1

Cancérogénicité

Catégorie 2

Toxicité pour la

reproduction (fertilité)

Catégorie 1B

Toxicité pour la

reproduction (enfant à

Catégorie 1B

naître)

Toxicité pour certains

organes cibles exposition unique (irritation des voies respiratoires)

Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées (système respiratoire) Catégorie 2



Éléments d'étiquetage

Symboles



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

Provoque une grave irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de causer le cancer. Peut causer une irritation respiratoire.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système respiratoire).

Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter un équipement de protection approprié.

Éviter de respirer les fumées / brouillards / vapeurs.

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains et la peau exposée après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption, consulter un médacin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Demander une aide médicale immédiate.

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, emmener la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer. Consulter un médecin.

Stockage

Garder le contenant bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à utiliser. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

Disposition

Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et



réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

Aucuns connus

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

| Nom chimique | Numéro de | Concentration | Noms communs | <u>Autres</u> |
|---|-------------|---------------|----------------|------------------------|
| | CAS | | / synonymes | <u>identificateurs</u> |
| Acide isocyanique, ester de | 9016-87-9 | ≥ 25 - ≤ 50% | Non disponible | Non disponible |
| polyméthylènepolyphénylène | | | | |
| Phtalate de diisobutyle | 84-69-5 | ≥ 25 - ≤ 50% | Non disponible | Non disponible |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle | 101-68-8 | ≥ 10 - ≤ 25% | Non disponible | Non disponible |
| 4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé | 127087-87-0 | ≥ 3 - ≤ 5% | Non disponible | Non disponible |

Notes

Toute concentration indiquée sert à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot. Selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations applicables, il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui soient classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui, par conséquent, nécessitent une déclaration dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Demander une aide médicale immédiate. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. S'il est soupçonné que des émanations sont toujours présentes, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. En cas d'arrêt respiratoire ou respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène par un personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide respiratoire de procéder à une réanimation bouche à bouche. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de problèmes ou de symptômes, évitez toute exposition ultérieure.

Contact avec la peau

Demander une aide médicale immédiate. Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou portez des gants. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent



être traitées rapidement par un médecin. En cas de problèmes ou de symptômes, évitez toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Demander une aide médicale immédiate. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion

Demander une aide médicale immédiate. Rincez la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses dentaires si présentes. Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si du matériel a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez-lui de petites quantités d'eau. Arrêtez-vous si la personne exposée a mal au cœur car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit rester basse pour que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Demander de l'aide médicale. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, larmoiement et rougeur. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires, asthme, réduction du poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent comprendre douleur, irritation, rougeur, formation de cloques, perte de poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traiter symptomatiquement. Si exposé ou concerné, consulter un médecin.



SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utilisez un extincteur adapté au feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus

Dangers spécifiques du produit

En cas d'incendie ou de chaleur, une augmentation de pression se produit et le contenant peut éclater. Ce matériau est très toxique pour la vie aquatique et a des effets durables. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée de se déverser dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En présence d'incendie, borner rapidement le site en évacuant toute personne de la zone entourant l'incident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter le contact avec les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloignez les contenants de la zone de déversement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou de la manière suivante : contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée et placer dans un récipient pour élimination conforme à la réglementation locale. Éliminer via un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque que le produit déversé.



Procédures de notification

Non disponible

Précautions environnementales

Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Matière polluante. Peut être nocif s'il est libéré en grande quantité. Recueillir le déversement.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent en aucun cas être associées à un processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant de remplacement approuvé, fabriqué dans un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Un bon entretien est nécessaire pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce produit. À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium), des aliments et des boissons. Conserver le contenant bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle - Limites d'exposition professionnelle

| Non chimique | <u>Type</u> | Valeurs limites d'exposition | <u>Source</u> |
|-----------------------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Acide isocyanique, ester de | 8 heures | 0,07 mg / m ³ 8 heures | Alberta (Canada, 04/2009) |
| polyméthylènepolyphénylène | OEL | 0,005 ppm 8 heures | |



| Non chimique | <u>Type</u> | Valeurs limites d'exposition | <u>Source</u> |
|--|-----------------|---|--|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène | TWA | 0,005 ppm 8 heures | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016); Ontario (Canada, 07/2015) |
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène | CEIL | 0,01 ppm | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016) |
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène | CEIL | 0,02 ppm | Ontario (Canada, 07/2015) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | TWA | 0,005 ppm 8 heures | ACGIH TLV (États-Unis, 03/2017); Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant de la peau.; Ontario (Canada, 07/2015); Saskatchewan (Canada, 07/2013) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | TWA | 0,05 mg / m ³ 10 heures 0,005 ppm 10 heures | NIOSH REL (États-Unis, 10/2016) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | CEIL | 0,2 mg / m³ 10 minutes 0,02 ppm 10 minutes | NIOSH REL (États-Unis, 10/2016) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | CEIL | 0,02 ppm 0,2 mg / m ³ | OSHA PEL (États-Unis, 06/2016) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | 8 heures OEL | 0,005 ppm 8 heures 0,05 mg / m³ 8 heures | Alberta (Canada, 04/2009) |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | С | 0,01 ppm | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant cutané. |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | TWAEV | 0,005 ppm 8 heures | Québec (Canada, 01/2014). Sensibilisant cutané. |
| Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle | STEL | 0,015 ppm 15 minutes | Saskatchewan (Canada, 07/2013) |

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utilisez uniquement avec une ventilation adéquate. Si les activités des utilisateurs génèrent des poussières, des fumées, des gaz, des vapeurs ou des brouillards, utilisez une ventilation par aspiration à la source ou d'autres mesures techniques afin de maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

<u>Protection des yeux et</u> du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquide, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection supérieur: lunettes antiéclaboussures et / ou écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un respirateur à masque complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Lors de la manipulation de produits chimiques, portez toujours des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation des risques le conseille. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants,



vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps nécessaire à la percée de tout matériau de gant peut varier d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus. Ils doivent être agréés par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

<u>Protection des voies</u> respiratoires

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur répondant à la norme ou à la certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté en travaillant avec ce produit. Une fois les travaux terminés, laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Assurez-vous que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence Liquide brun à brun clair

Odeur Légèrement moisi

Seuil olfactif Non disponible

pH Non disponible

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible

Point initial d'ébullition initial et

domaine d'ébullition

Non disponible

Point d'éclair Coupe fermée: > 93,33 ° C

Taux d'évaporation (BuAe = 1) Non disponible

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou

d'explosivité

Non disponible

Tension de vapeur Non disponible

Densité de vapeur (air = 1) Non disponible



Densité relative (eau = 1) $1,16 \pm 0,020$

Solubilité dans l'eau Insoluble dans l'eau. Réagit lentement avec l'eau pour libérer du

dioxyde de carbone.

Solubilité dans d'autres

liquides

Non disponible

Coefficient de partage,

n-octanol / eau (logKow)

Non disponible

Température d'auto-

inflammation

Non disponible

Température de décomposition Non disponible

Viscosité Dynamique (température ambiante): 140 mPa (140 ± 30 cP)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucunes données de test spécifique liées à la réactivité sont

disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Réagit avec l'humidité et les autres matériaux qui réagissent avec

l'isocyanate.

Risque de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales.

Conditions à éviter Évitez la chaleur extrême, la lumière directe du soleil et l'humidité.

Matériaux incompatibles Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium.

Produits de décomposition

dangereux

Par chaleur et feu: monoxyde de carbone, oxydes d'azote,

hydrogène.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

<u>Inhalation</u> Oui

Contact avec la peau Oui

Contact avec les yeux Oui

<u>Ingestion</u> Oui



Signes et symptômes de l'exposition

Inhalation

Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires, asthme, réduction du poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent comprendre douleur, irritation, rougeur, formation de cloques, perte de poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, larmoiement et rougeur.

Ingestion

Aucun effet significatif ou danger critique. Les symptômes indésirables peuvent inclure des douleurs à l'estomac, une réduction du poids du fœtus, une augmentation du nombre de morts fœtales et des malformations squelettiques.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Toxicité aiguë

Inhalation (vapeurs) - valeur ETA = 31,14 mg / L Inhalation (poussières et brouillards) - valeur ETA = 6,269 mg / L

Corrosion / Irritation cutanée

Non disponible

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Léger irritant (exposition à 100 mg, lapin)

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Irritant modéré (exposition à 100 mg, lapin)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène Catégorie 2 - système respiratoire (inhalation)

Diisocvanate de 4.4'-méthylènediphényle

Catégorie 2 - non déterminé



Danger d'aspiration Non disponible

Sensibilisation respiratoires

ou cutanée

Non disponible

Toxicité pour la reproduction Peut nuire au fœtus et à la fertilité.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun effet significatif ou danger critique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de

la durée et du niveau d'exposition.

| Nom chimique | CIRC | <u>ACGIH</u> | <u>OSHA</u> |
|--|------|----------------|----------------|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène | 3 | Non disponible | Non disponible |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle | 3 | Non disponible | Non disponible |

Données toxicologiques

| Nom chimique | <u>CL50</u> | <u>DL50</u> |
|---|----------------|--------------------------------------|
| Acide isocyanique, ester de | Non disponible | > 9400 mg / kg (voie cutanée, lapin) |
| polyméthylènepolyphénylène | | 49 g / kg (orale, rat) |
| Phtalate de diisobutyle | Non disponible | 15 g / kg (orale, rat) |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle | Non disponible | 9200 mg / kg (orale, rat) |

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Non disponible

Persistance et dégradation Non disponible

Potentiel de bioaccumulation

| Nom chimique | <u>LogPow</u> | <u>BCF</u> | <u>Potentiel</u> |
|---|---------------|------------|------------------|
| Phtalate de diisobutyle | 4,11 | 622 | Élevé |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle | 4,51 | 200 | Faible |

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifsAucun effet significatif ou danger critique.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination La production de déchets doit être évitée ou minimisée si possible.

L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et à la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales. Éliminer les

excédents et les produits non recyclables par un entrepreneur en



élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans être traités, à moins d'être totalement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage devraient être recyclés. L'incinération ou dépotoir ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Nom technique (pour l'entrée N.S.A.) | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|--|--|--|---|-----------------------|
| TMD | UN3082 | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.) | (Phtalate de diisobutyle). Polluant marin (phtalate de diisobutyle) | 9 | III |
| Information | | assé selon les sections suivantes d | | port des marc | handises |
| additionnelle | | ses: 2.43-2.45 (classe 9), 2.7 (mar | | | |
| | | llages en vrac de ce produit ne soi | | | ndises |
| 10.055/507 | | ses lorsqu'ils sont transportés par l | | | |
| 49 CFR/DOT | UN3082 | ENVIRONMENTALLY | (Diisobutyl phthalate). | 9 | III |
| | | HAZARDOUS SUBSTANCE, | Marine pollutant | | |
| | | LIQUID, N.O.S. | (Diisobutyl phthalate) RQ (4,4'- | | |
| | | | Methylenediphenyl | | |
| | | | Diisocyanate) | | |
| Information | Les emballages en vrac de ce produit ne sont pas réglementés en tant que matières | | | | |
| additionnelle | | ses dans des tailles d'emballage in | | | |
| | transportés par voie navigable. La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du | | | | |
| | transport sur des voies de navigation intérieures de tailles ≤ 5 L ou ≤ 5 kg. | | | | |
| | Quantité à déclarer 9098,9 kg / 20041,7 lb [7843,9 L / 2072,1 gal]. Les tailles de colis expédiées | | | | |
| | en quantités inférieures à la quantité à déclarer ne sont pas soumises aux exigences de transport du QR | | | | |
| IMDG | UN3082 | ENVIRONMENTALLY | (Diisobutyl phthalate). | 9 | III |
| | | HAZARDOUS SUBSTANCE, | Marine pollutant | | |
| | | LIQUID, N.O.S. | (Diisobutyl phthalate) | | |
| Information | Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté | | | | |
| additionnelle | dans des formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages répondent aux dispositions | | | | |
| 0.4.01/1.4.7.4 | générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.18. | | | | |
| OACI/IATA | UN3082 | ENVIRONMENTALLY | (Diisobutyl phthalate) | 9 | III |
| | | HAZARDOUS SUBSTANCE, | | | |
| Information | LIQUID, N.O.S. | | | | |
| | This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of $\leq 5 L$ or $\leq 5 kg$, | | | | |
| additionnelle | provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8. | | | | |

Précautions spéciales

Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, transportezle toujours dans des contenants fermés, debout et sécurisés.



Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi

faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Voir la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes

SIMDUT Voir la section 2

INRP Les composants suivants sont répertoriés: Acide isocyanique, ester

de polyméthylènepolyphénylène; Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé

Substances toxiques

selon la LCPE

Les composants suivants sont répertoriés: 4-nonylphénol, ramifié,

éthoxylé

LCPE (LES/LIS) Indéterminé

Informations américaines

Inventaire TSCA 8 (a) PAIR: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Diisocyanate

de méthylènediphényle; Phtalate de diisobutyle; 4-nonylphénol,

ramifié, éthoxylé; Dodécaméthylcyclohexasiloxane;

Décaméthylcyclopentasiloxane; Octaméthylcyclotétrasiloxane

8 (a) CDR Exempt / Exemption partielle: Indéterminé

8 (b) Inventaire américain: Indéterminé

8 (c) demande l'enregistrement du DAS: Acide isocyanique, ester de

polyméthylènepolyphénylène; Diisocyanate de 4,4'-

méthylènediphényle

Clean Water Act (CWA)

307 (Loi sur l'eau saine)

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle: Phtalate de diisobutyle

Clean Air Act (Loi sur la

qualité de l'air)

Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP): Listé

SARA Titre III - Section 311/312 - Inventaire des

produits chimiques

dangereux

Classification:
Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1



Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxique pour la reproduction (fertilité) - Catégorie 1B

Toxique pour la reproduction (enfant à naître) - Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

(système respiratoire) - Catégorie 2

Composition / Information sur les composants:

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4

Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation Respiratoire - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions

répétées) - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions

répétées) (système respiratoire) - Catégorie 2

Phtalate de diisobutyle

Toxique pour la reproduction (fertilité) - Catégorie 1B

Toxique pour la reproduction (enfant à naître) - Catégorie 1B

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4

Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A

Sensibilisation Respiratoire - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

(irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé

Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1

SARA Titre III - Section 313 - Produit chimique

toxique

Formulaire R - Exigences de rapport:

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène (numéro de CAS 9016-87-9); Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

(numéro de CAS 101-68-8)

Notification du fournisseur:

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène (numéro de CAS 9016-87-9); Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (numéro de CAS 101-68-8)

Règlements d'États

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle est un composant répertorié des États de Massachusetts, New York, New Jersey,



Pennsylvanie.

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène est un composant répertorié au New Jersey.

Californie, Prop. 65 - AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au 1,4-dioxane, reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez

www.P65Warnings.ca.gov.

Informations internationales N

Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 29 octobre 2018

Avertissement

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Ces informations sont proposées uniquement à la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête sur le respect de la réglementation en vigueur, y compris sur l'utilisation en toute sécurité du produit dans toutes les conditions prévisibles. Cette information est conçue uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire cidessus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ